

La grève des cols bleus force des centaines de mises à pied à Québec

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

26 février 2025 à 04h00

5



Les piscines sont fermées et les sauveteurs se retrouvent sans emploi le temps de la grève des cols bleus à Québec. (Archives La Tribune)

Des centaines d'employés municipaux ont été mis à pied temporairement par la Ville de Québec, le temps de la grève générale illimitée des cols bleus, a appris *Le Soleil*.

Au total, près d'un millier de travailleurs voient leurs conditions de travail chamboulées par le conflit de travail qui oppose la Ville de Québec et ses cols bleus.

Le Syndicat des employés manuels est en grève depuis le 20 février, et ce, pour une durée indéterminée. Les discussions à la table de négociations n'ont pas permis jusqu'ici d'en arriver à une entente, alors que les demandes salariales demeurent point de litige.

Pendant ce temps, seuls les services essentiels sont assurés, notamment en matière de déneigement et de collecte des ordures.

Mais sur l'ensemble du territoire, les activités dans les installations de sports et de loisirs soutenues par des employés manuels sont suspendues pour toute la durée de la grève. Arénas, centres sportifs et piscines sont fermés.

Mises à pied temporaires et horaires réduits

Qu'ils soient moniteurs, sauveteurs, surveillants de parc ou de patinoires, des centaines d'employés s'inscrivent parmi les victimes collatérales de la grève des cols bleus.

Le conflit qui fait rage «a des impacts sur les employés aquatiques et sur les employés occasionnels de loisirs», confirme au *Soleil* le porte-parole municipal François Moisan.

À divers degrés, selon leur affectation professionnelle, environ 900 personnes à l'emploi de la Ville en matière de loisirs sont touchées, chiffre-t-il.

Si, du lot, certains ont vu leurs horaires de travail être réduits, pour d'autres, les conséquences vont jusqu'à une perte d'emploi temporaire.

Les sauveteurs se sont notamment retrouvés le bec à l'eau, quelques heures à peine avant le début officiel de la grève.

Avec la fermeture de tous les bassins aquatiques, les 570 membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4528 (SCFP) – Secteur aquatique ont appris la veille qu'ils se retrouvaient sans emploi pour une durée indéterminée.

Dans une note interne datée du 19 février obtenue par *Le Soleil*, la Direction du Service des ressources humaines informe le personnel aquatique du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et son syndicat qu'en raison de la grève, «nous devons procéder à votre mise à pied temporaire à compter de 16 h, le 20 février prochain».

«Vous serez, par ailleurs, rémunérés pour les quarts de travail déjà prévus à votre horaire jusqu'au 26 février 2025 inclusivement, conformément à l'article 9.06 de votre convention collective», peut-on lire dans le courriel.

Cet article prévoit qu'un employé qui n'effectue pas sa prestation de travail n'est pas rémunéré, sauf dans trois situations spéciales, notamment s'il est avisé moins d'une semaine à l'avance de «toute modification à la programmation ou à l'horaire de travail». Dans ce cas, il cesse d'être payé à partir de la sixième journée.

Pendant cette période, les employés admissibles auront droit au chômage, précise le porte-parole François Moisan.

La Ville de Québec reconnaît dans son court message une «situation particulière», invitant les personnes concernées à contacter leur gestionnaire d'arrondissement en cas de «questionnements» ou de «préoccupations».

«Nous sommes en communication avec eux depuis la semaine dernière pour les informer et les accompagner en cette période difficile.»

— François Moisan, porte-parole à la Ville de Québec

Au moment d'écrire ces lignes, l'administration municipale n'avait pas été en mesure de détailler le nombre de travailleurs touchés ni de ventiler les effets de la grève sur chaque corps de métier affecté.

Appelé à réagir, le syndicat des sauveteurs n'avait pas répondu aux demandes du *Soleil*, mardi.

Les cols bleus demandent plus de 100 000 \$ par an au sommet de l'échelle

Le Journal de Québec · 26 févr. 2025 · 10 · STÉPHANIE MARTIN

Les cols bleus en grève à Québec demandent une hausse salariale de « plus de 30 % », a affirmé hier le maire de Québec, ce qui porterait le salaire au sommet de l'échelle à plus de 100 000 \$ par an en 2029.

Le maire Bruno Marchand a dévoilé hier les revendications salariales des employés manuels de la Ville, qui ont entamé jeudi une grève générale illimitée.

Celle-ci affecte les services municipaux comme les loisirs, le déneigement et le ramassage des déchets.

Les cols bleus demandent « plus de 30 % de hausse salariale, a affirmé M. Marchand. On est à 21,5 % avec les bonifications qu'on a données, plus ce qui se fait dans le normatif, qui n'est pas salarial, mais qui touche les fonds de pension et certaines conditions de travail. C'est intéressant. Plus de 30 %, c'est leur demande. C'est impossible qu'on en arrive à ça ».

REJET DE 93 500 \$ PAR ANNÉE

En ce moment, un employé manuel au sommet de l'échelle, soit de classe 12, gagne 77 000 \$ par an. Une bonification de plus de 30 % porterait le salaire annuel à plus de 100 000 \$ en 2029.

Pour la classe 1, le salaire actuel est de 54 600 \$. Il passerait à plus de 71 000 \$ si les cols bleus obtenaient gain de cause.

Rappelons que les cols bleus ont rejeté la proposition de la Ville de 21,5 % portant le salaire maximal à 93 500 \$.

La Ville compte 237 employés manuels au sommet de l'échelle, soit plus de 16 % de l'effectif. Au total, 56 % des cols bleus se situent entre les classes de 1 à 6.

La prochaine rencontre avec le médiateur aura lieu aujourd'hui, mais déjà, le maire Marchand a fermé la porte à double tour aux demandes syndicales.

« C'est pas un bar ouvert », a-t-il prévenu. « On a eu des ententes avec des groupes dans les mêmes propositions salariales. C'est important d'être équitables envers tous les groupes d'employés. Pourquoi les cols bleus, on leur donnerait plus que ce qu'on donne aux cols blancs ou aux professionnels ? »

CONSÉQUENCES SUR LES JEUNES

M. Marchand a dit déplorer les conséquences « super malheureuses » de la grève, particulièrement sur les jeunes, privés de plateaux sportifs.

« On tire dans le pied de la santé de nos jeunes. C'est sûr que ça fait mal. Ça a beaucoup d'impact sur les familles. »

Appelé à réagir, le Syndicat des employés manuels n'a pas répondu à notre demande.

– Avec la collaboration de

Jean-philippe Guilbault

Les cols bleus demandent des hausses salariales de « plus de 30 % », selon Marchand



Le Téléjournal Québec

Les cols bleus demandent des hausses salariales de « plus de 30% », selon Marchand

Les annulations d'activités à la Ville se comptent par centaines, de nombreux camps de jour pour la relâche sont aussi à risque si la grève se poursuit dans les prochains jours, ce que déplore le maire de Québec, Bruno Marchand. (Photo d'archives)

La version audio de cet article est générée par la synthèse vocale, une technologie basée sur l'intelligence artificielle.

Le maire de Québec déplore [les conséquences de la grève](#) des cols bleus pour les jeunes, dont les activités sportives ont été annulées en raison de la fermeture des arénas et des piscines. Alors que les négociations piétinent, Bruno Marchand allègue que les demandes des cols bleus sont irréalistes.

Les employés manuels ont [déclenché une grève générale illimitée](#) après avoir refusé une offre qui comprenait [des augmentations de salaire de 21,5 %](#) sur 6 ans.

C'est plus de 30 % [de hausse salariale] qu'on nous demande [...] c'est impossible qu'on arrive à ça, plaide le maire, en marge [d'une annonce à l'Université Laval](#).

Le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec n'a pas été en mesure de confirmer ou d'infirmer cette déclaration. Une porte-parole indique qu'ils se préparent pour la prochaine séance de conciliation et qu'ils feront un retour vendredi.

Souvent plus discret dans ses propos [lors des autres négociations](#) de renouvellement de conventions collectives, le maire de Québec n'hésite pas à vocaliser ses doléances dans le cas du conflit impliquant les cols bleus.

Présentement c'est sûr qu'on tire dans le pied de la santé de nos jeunes, c'est malheureux. C'est tout ce qu'on aurait voulu éviter. Des patinoires fermées, des piscines fermées, c'est sûr que ça fait mal, dénonce Bruno Marchand, estimant que la Ville a tout fait pour éviter la grève.

Les annulations d'activités à la Ville [se comptent par centaines](#), de nombreux camps de jour pour la relâche sont aussi à risque si la grève se poursuit dans les prochains jours.

Une rencontre de médiation entre la Ville et les cols bleus est à l'horaire mercredi. On va attendre de voir demain. L'ouverture est là, mais ce n'est pas un bar ouvert, avertit le maire.

Urgence de régler

Les oppositions plaident pour que le conflit se règle le plus rapidement possible afin de minimiser les impacts sur les jeunes. Je ne ressens aucun sentiment d'urgence de la part du maire à régler ça, soutient le chef de Québec d'abord, Claude Villeneuve.

Il ne voit pas comment la grève pourra se régler rapidement. Juste le temps que le conciliateur revienne ça peut prendre un mois, puis on ne sera pas nécessairement proche d'un règlement, puis là ça va prendre un protocole de retour au travail. Cette grève des cols bleus qui commence pourrait durer plusieurs mois, s'inquiète-t-il.

La cheffe de Transition Québec, Jackie Smith, croit pour sa part que l'administration Marchand devrait en donner plus à ses employés manuels, qualifiant la demande d'augmentation salariale de 30 % de raisonnable. Si Bruno Marchand souhaite vraiment que Québec soit le paradis des familles, il faut que les bottines suivent les babines et qu'il paie les cols bleus ce qu'ils valent, affirme-t-elle.

Avec des informations d'Olivier Lemieux

- [Érik Chouinard \(Consulter le profil\)](#)



[Érik Chouinard](#)

Le PL 89 promet-il un nouvel équilibre ou une entrave aux droits des travailleurs ?



Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienn Le ministre du Travail, Jean Boulet

Stéphane Lacroix

L'auteur a travaillé pendant plus de 20 ans comme directeur des communications d'un syndicat canadien. Il est désormais expert-conseil en relations publiques et en gestion de crise.

Publié à 0h00 **Idées**
Idées

Le ministre du Travail, Jean Boulet, a présenté la semaine dernière à l'Assemblée nationale le projet de loi 89, qui vise à encadrer les grèves et lockouts (https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) en maintenant certains services essentiels et, dans des cas exceptionnels, en permettant au gouvernement d'imposer un arbitrage pour trancher les différends. Selon le ministre, cette loi cherche à équilibrer le droit de grève et la protection de la population, notamment les personnes vulnérables.

Sans surprise, le milieu syndical s'est vivement opposé à ce projet, dénonçant une atteinte aux droits de leurs membres et parlant même de « déclaration de guerre aux travailleurs et travailleuses ».

Mais ce débat n'est pas nouveau. Depuis plusieurs décennies, des gouvernements successifs cherchent à limiter la marge de manœuvre des syndicats sous prétexte de protéger l'économie et la population.

En 2015, à la fin du dernier mandat conservateur à Ottawa, le projet de loi C-377 voulait imposer aux syndicats une transparence financière accrue, rendant obligatoire la divulgation de toutes les transactions de plus de 5000 \$ et des salaires de leurs dirigeants. La même année, le projet de loi C-525 avait pour objectif de modifier le processus de syndicalisation dans les secteurs fédéraux en supprimant la reconnaissance automatique des syndicats lorsque la majorité des employés signaient une carte d'adhésion.

L'argumentaire derrière ces lois et le raisonnement du ministre Boulet reposent sur une idée bien ancrée dans une certaine droite politique : les syndicats seraient un frein à l'économie et prendraient la population « en otage » lorsqu'ils exercent leur droit de grève. Une vision qui a trouvé un certain écho dans la société québécoise — et ailleurs en Occident — au fil du temps.

De fait, il suffit d'observer les discussions en ligne sur les réseaux sociaux syndicaux et progressistes pour constater que cette rhétorique a été intégrée par une partie de la population, y compris par des membres des syndicats.

À lire aussi

- [La réforme Boulet sur les grèves change complètement les règles du jeu, selon des experts](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/847285/reforme-boulet-greves-change-completement-regles-jeu-selon-experts?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
- [Contre les grèves, une autre guerre | La chronique de Michel David](https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/848014/autre-guerre?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)

Les organisations ouvrières sont aux prises avec trois défis majeurs. D'abord, elles doivent mobiliser leurs membres dans un contexte où l'engagement syndical s'affaiblit. Ensuite, elles doivent investir des ressources importantes pour mieux communiquer, à la fois pour rallier leurs membres et pour sensibiliser l'opinion publique, tout en s'opposant aux lois qu'elles jugent restrictives. Enfin, elles doivent faire preuve de leadership et de vision alors que certaines têtes dirigeantes syndicales sont critiquées pour des dépenses jugées excessives ou des voyages jugés non pertinents en pleine renégociation de conventions collectives.

Que ce soit [Mark Carney](https://www.ledevoir.com/mark-carney?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) ou [Pierre Poilievre](https://www.ledevoir.com/pierre-poilievre?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) qui prenne les rênes du pays lors [des prochaines élections](https://www.ledevoir.com/elections-canada-2025?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), leur ligne directrice en matière de relations de travail restera sensiblement la même que celle du [gouvernement Legault](https://www.ledevoir.com/francois-legault?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) : tolérance zéro pour les grèves perturbatrices.

Dans un contexte de [guerre commerciale](https://www.ledevoir.com/guerre-commerciale?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)

[utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte](#)) avec les États-Unis et d'instabilités géopolitiques croissantes, les gouvernements serrent la vis aux groupes perçus comme des menaces à la stabilité économique. Les syndicats en font partie.

La question demeure : le projet de loi 89 est-il une réponse nécessaire à des défis de société ou une restriction de plus au droit des travailleurs ?

Le débat est lancé.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées en accueillant autant les analyses et commentaires de ses lecteurs que ceux de penseurs et experts d'ici et d'ailleurs. Envie d'y prendre part? Soumettez votre texte à l'adresse opinion@ledevoir.com

(mailto:opinion@ledevoir.com?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). Juste envie d'en lire plus? Abonnez-vous à notre [Courrier des idées](https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) (https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Suggérés pour vous



Le fonctionnaire au cœur du «fiasco» SAAQclic livre sa version des faits

(<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/848530/responsable-fiasco-saaqclivlivre-version-faits>)

En entrevue, Karl Malenfant dit avoir été le «cobaye» du ministère d'Éric Caire et assure ne pas avoir menti.



Francis Verreault-Paul élu chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

(<https://www.ledevoir.com/politique/848551/francis-verreault-paul-elu-chef-assemblee-premieres-nations-quebec-labrador>)

Il remplace Ghislain Picard, qui a décidé en décembre dernier de quitter son poste après 33 ans de service.

Refus d'embauche par motivation antisyndicale: le TAT ordonne d'embaucher 3 plaignants

Article de Lia Lévesque

• 19 h • 2 min read

MONTRÉAL — Le tribunal du travail blâme un employeur pour avoir refusé d'embaucher trois travailleurs qui avaient auparavant occupé des fonctions syndicales au sein d'une autre entreprise. Il ordonne même à cet employeur de les embaucher.

Le refus d'embauche a eu lieu dans le cadre d'un changement de sous-traitant responsable de la gestion du stationnement à l'aéroport Montréal-Trudeau.

«Les motifs fournis par l'employeur pour refuser les candidatures des trois plaignants sont cousus de fils blancs», ajoute la juge administrative Geneviève Drapeau.

«En conclusion, l'ensemble de la preuve révèle l'existence de présomptions de fait suffisamment graves, précises et concordantes permettant d'établir que le refus d'embaucher les demandeurs est motivé par un motif antisyndical, soit leur passé de représentant syndical», ajoute la juge administrative.

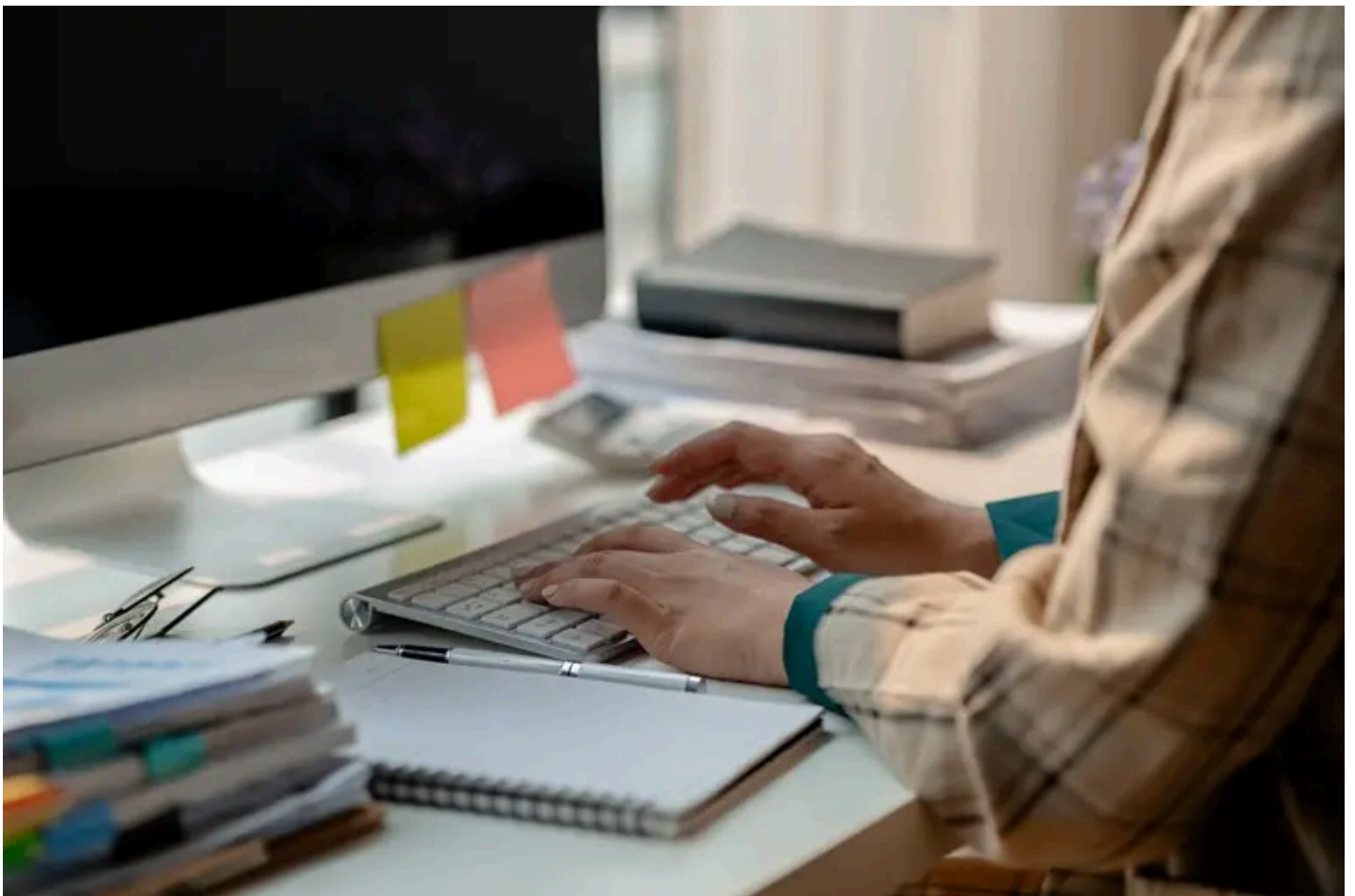
Elle accueille donc les plaintes et conclut que l'employeur Precise ParkLink a contrevenu au Code du travail, «en refusant illégalement d'embaucher» les trois plaignants qui avaient eu des fonctions au sein de la section locale 800 de l'Union des employé(e)s de service (UES-800), affiliée à la FTQ.

L'employeur avait tenté de faire valoir que l'embauche relevait de son droit de direction et que le Tribunal n'avait pas la compétence pour lui ordonner d'embaucher les plaignants. Mais la juge administrative Drapeau a décidé autrement.

[Accueil](#) | [Dossiers](#) | [RHéveil-matin](#)

Peu d'employés savent s'ils sont surveillés par un «patrongiciel»

CATHERINE CHARRON | PUBLIÉ IL Y A 7 MINUTES



Près des trois-quarts des employés syndiqués sondés pensent que leur activité sur leur ordinateur est surveillé, selon une étude. (Photo: 123RF)



RHÉVEIL-MATIN. Les employeurs québécois qui ont recours à des outils de surveillance électronique pour épier le travail de leur équipe ne suivent pas l'une des principales recommandations des experts, semble-t-il : seuls 4% des salariés disent avec certitude que cet usage se fait en toute transparence.

Le tiers ont même l'impression d'être constamment observé par leur patron, une conséquence directe de ce manque de communication si on se fie aux propos tenus par la conseillère cadre en développement du leadership et expérience employé au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Sabrina Pellerin.

En effet, demeurer dans le néant «infiltrer les perceptions des travailleurs et travailleuses, allant même jusqu'à générer un sentiment d'être épié, que ce soit bel et bien le cas ou pas», rapporte-t-elle.

C'est l'un des principaux constats qu'elle et cinq autres membres de la Chaire de recherche du Canada sur la régulation du digital dans la vie professionnelle et personnelle ont faits dans l'étude «Digital regulation in the service of sustainable work-life balance» publiée en avril 2024.

Avec l'avènement des logiciels de surveillance comme les «patrongiciels» ces cinq dernières années, ils ont voulu documenter la perception que les travailleurs avaient de ce phénomène, explique Xavier Parent-Rochelleau, professeur au département de gestion des ressources humaines à HEC Montréal.

Huit des 1500 employés syndiqués interrogés sur dix croient que leur patron les surveille, ont rapporté les experts lors du Rendez-vous Relations du travail organisé par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) du 19 février 2025. Près des trois quarts jugent que c'est leur activité sur leur ordinateur qui est suivie de près.

Toutefois, la plupart ne peuvent dire avec certitude quelle forme prend cet examen. Selon le type de technologie mentionnée, de 47,3% à 62,3% des personnes sondées ne savent pas si leur patron y a recours. Peu pensent que leur employeur les scrute à l'aide de méthodes plus intrusives, comme en prenant grâce à la caméra de l'ordinateur des photos par intermittence.

N'empêche que 72% estiment que de tels outils peuvent représenter une intrusion de leur vie privée.

Près de 40% craignent même que ces technologies servent à autre chose que les motifs annoncés lors de leur implantation. «Ça nous interpelle cette dénaturation des outils technologiques. Ça s'explique par le dérapage qui peut survenir lorsqu'une personne les utilise à mauvaise fin, sans que l'employeur soit au courant», ajoute Xavier Parent-Rochelleau.

Encadrement et transparence

La surveillance électronique et les «patrongiciels» ne sont pas l'apanage que des employeurs contrôlants. Au-delà d'évaluer la performance des salariés, ils peuvent servir à fluidifier la prestation de service, être déployés pour des raisons de sécurité informatique ou évaluer la charge de travail, énumère Sabrina Pellerin. «Il faut expliquer les raisons qui justifient cette utilisation», dit-elle.

Comme l'ont démontré nombre d'études précédentes, scruter les membres de son équipe engendre peu de gain de productivité. Ça génère toutefois du stress, l'impression d'être surveillé ou envahi et même «entacher la relation de confiance avec ses supérieurs et l'organisation.»

D'où l'importance d'expliquer les motifs derrière cet usage, ce qu'on observe et ce que ça implique pour l'employé si des infractions sont observées, conseillent-ils. «Si on nous explique pourquoi on surveille, quelle est l'utilité, puis qu'est-ce que ça donne qu'on fasse ça, l'employé pourra parvenir à y trouver un sens», renchérit Sabrina Pellerin.

L'entreprise doit également encadrer l'utilisation de ces outils, déterminer consciemment quelles données peuvent être collectées, comment elles peuvent l'être et quand, ajoute Xavier Parent-Rochelleau.

Le cadre légal a beaucoup évolué ces dernières années. Être accompagné d'un avocat pour assurer un usage conforme aux lois serait donc avisé.

Le professeur invite également les employeurs à se demander s'ils ont réellement besoin d'effectuer une telle surveillance, voire à réviser l'étendue de ce qui est analysé.

«Il faut se poser ces questions-là avant d'implanter ces logiciels. Il faut se demander si ça s'applique vraiment à notre organisation, et si on va être capable de défendre notre point sans engendrer de conséquences négatives chez les membres de notre équipe», conseille celui qui est aussi CRHA.

Certains employeurs se servent de «patrongiciels» comme «d'une monnaie d'échange» contre quelques jours de télétravail pour assurer un suivi plus étroit de ce que font les membres de leur personnel lorsqu'ils sont à distance. Or, à la lumière des résultats de leur étude, cette logique est erronée, selon le professeur.

Il les encourage plutôt à faire confiance à leurs employés, et ainsi éviter de ternir la culture organisationnelle. «Les études démontrent de manière assez claire qu'en télétravail, lorsque possible, il est préférable de contrôler les résultats plutôt que les processus», rappelle Xavier Parent-Rocheleau.

Ce suivi devrait plutôt s'effectuer pendant des réunions. Elles permettent une collecte d'information plus probante que la comptabilisation du nombre de clics par minutes, par exemple, mais son aussi l'occasion de connecter, d'entrer en relation avec l'employé. «Ça, ça contribue au lien de confiance», souligne-t-il.



Inscrivez-vous à notre bulletin
RH-Management
 Tous les mardis
 Suivez les dernières tendances en gestion, recrutement
 et rétention d'employés.
les affaires

ET AUSSI

- [La progression de carrière, le maillon faible de la fidélisation en 2024](#)
- [Des Fêtes de fin d'année post-PL 42, ça ressemble à quoi?](#)
- [Conflits de travail: le recours à l'arbitrage exécutoire est loin d'être banal](#)
- [La surcharge de travail induite par les équipes incomplètes inquiète](#)

DERNIÈRES NOUVELLES

BOURSE

[La Banque Nationale annonce un bénéfice de 997 M\\$ au premier trimestre](#)

Publié il y a 11 secondes

[La banque a précisé que son bénéfice s'est élevé à 2,78 \\$ par action pour le trimestre](#)

BOURSE

[Carboneutralité: des gestionnaires d'actifs veulent que les banques restent engagées](#)

Publié à 5h00 | Mis à jour à 5h10

[Les six plus grandes banques canadiennes ont quitté l'alliance bancaire Net Zéro.](#)

OPINIONS

Garder le Colisée est un « gaspillage d'argent »

Il aurait dû être démolit il y a longtemps, dit le maire

Le Journal de Québec · 26 févr. 2025 · 10 · TAÏEB MOALLA

Le vieux Colisée est un « éléphant blanc » dont l'existence constitue « un gaspillage d'argent public », a affirmé Bruno Marchand en défendant sa décision de démolir l'édifice.



C'est ce que le maire de Québec a soutenu, hier, en marge d'un point de presse.

« Garder un éléphant blanc qui aurait dû être démolit depuis longtemps et qui nous coûte cher et qui coûterait cher à remettre aux normes [...], c'est gaspiller de l'argent public », a-t-il laissé tomber.

Selon lui, le projet qui sera présenté ultérieurement comprendra, comme prévu, une importante composante de logements, puisque nous sommes en pleine crise et qu'il faut densifier ce « site extraordinaire ».

Il y aura également « des espaces de verdure » à cet endroit qui est actuellement extrêmement minéralisé, a-t-il ajouté.

STATIONNEMENT ÉTAGÉ

Le maire de Québec s'est par ailleurs dit « tout à fait ouvert » à mettre en place un stationnement étagé à cet endroit, comme l'a réclamé, lundi, le directeur général du Tournoi pee-wee de Québec, Patrick Dom.

Ce dernier avait exprimé son inquiétude devant la probable perte de nombreux espaces de stationnement à proximité du Centre Vidéotron.

« Pourquoi pas ? Réfléchissons-[y]. Je suis tout à fait ouvert. Ce site-là doit continuer de répondre à une partie de la mission qui est déjà là », a ajouté Bruno Marchand.

Sans donner de chiffres précis, ce dernier a par ailleurs convenu que le coût de la démolition du vieux Colisée sera « certainement » supérieur aux 18 M\$ dont il était question en 2021.

« UN TRAVAIL BÂCLÉ »

Invité à réagir, Claude Villeneuve, chef de l'opposition municipale, a déploré « un travail bâclé » de l'administration Marchand.

« On ne sait pas combien ça va coûter le démolir. On ne sait pas combien ça va coûter de faire un projet de remplacement. Mais la décision est prise et le plus avantageux ce serait de le détruire », s'est-il moqué en soutenant que la population de Québec veut garder l'édifice construit en 1949.

De son côté, Patrick Paquet, chef non élu d'équipe Priorité Québec, a affirmé que ce dossier est « bâclé d'avance ».

D'après lui, « ça va coûter une fortune le démolir. Pourquoi on ne prend pas le temps de conserver les arches ? On pourrait le regarder beaucoup plus précisément ».

M. Paquet a également insisté sur l'importance d'avoir « une solution de rechange » pour compenser la perte projetée de cases de stationnement.

– Avec la collaboration de
Jean-philippe Guilbault